



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12 / 07 / 2024

Dossier complet le : 22 / 07 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-8036

1 Intitulé du projet

Projet d'hydraulique agricole: Création d'une retenue agricole pour irrigation de cultures fourragères

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GAEC EMERAUDE

Raison sociale

GAEC

N° SIRET

4 2 2 0 6 7 2 3 1 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

GAEC

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

RABREAUD

☒ Monsieur

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16c: Projet hydraulique agricole y compris projet d'irrigation et de drainage de terres-Prélèvements ZRE	16 a) projet > 100 ha irrigués: NON CONCERNE 16 b) Zone Humide: NON CONCERNE 16 c) Prélèvement > 8 m3 en ZRE: CONCERNE Opérations soumises à déclaration en application des articles L.214-1 à 214-3 du code de l'environnement. (rubrique 3.2.3.0) Soumis à déclaration préalable

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet vous est présenté dans le cadre de la création d'un étang d'irrigation.

Affouillements et exhaussements pour création d'une retenue d'eau à des fins d'irrigation agricole. Prélèvement hivernal des eaux d'écoulement issues de ruissellement de surfaces imperméabilisées et de terres agricoles, en périodes hivernales avec complément via un cours d'eau si nécessaire.

Des sondages ainsi qu'une étude technique permettront de déterminer la faisabilité technique du projet ainsi que le coût.

Cette création fait suite à un premier projet envisagé par le GAEC consistant à agrandir un ouvrage existant visant un volume total de 65 000m³. Les contraintes techniques, engendrant un surcoût pour ce projet on permis l'obtenir un volume de 15 000m³. Ce volume permet l'irrigation de l'ilôt le plus proche de l'ouvrage, mais pas l'ensemble du parcellaire irrigable. C'est pourquoi, un projet d'environ 45 000m³ permettrait d'obtenir le volume permettant de répondre aux besoins globaux du GAEC.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'irrigation s'intègre dans un projet global de l'exploitation polyculture élevage.

Le GAECEMERAUDE souhaite avoir accès à l'eau dans l'optique d'atteindre l'autonomie fourragère sur l'exploitation à destination du cheptel bovin.

La retenue possédera une capacité d'environ 45 000m³. Le projet s'inscrit également dans une démarche d'installation d'un jeune exploitant sur la structure. La mise en place de cultures spécialisées est aussi prévu sur l'exploitation qui pratique déjà des cultures contrôlées et raisonnées avec notamment une réduction d'IFT correspondant à un cahier des charges et un recours à des outils d'aide à la décision pour les irrigants. (Sondes capacitatives).

Les évolutions climatiques compromettent la production de fourrage mais aussi de production céréalières d'alimentation humaine. La création de la retenue s'inscrit dans un projet global de maintien de l'élevage, et de développement des cultures spécialisées dans l'optique d'une diversification des pratiques et un allongement des rotations de cultures.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La retenue entièrement déconnectée du milieu naturel, les travaux comprennent donc

Les travaux seront effectués en une phase, sur une période de 2 mois maximum à partir du mois d'octobre.

- décapage de la terre végétale dans l'emprise de la réserve.
- confection d'une tranchée d'encrage assurant un maintien de la digue ainsi que son étanchéité.
- extraction et mise en place de l'argile pour confection de la digue.
- compactage (technique dite "pied de mouton") des matériaux constitutifs de la réserve et des digues.
- nivellement du fond de réserve et des talus.
- mise en place des aménagements nécessaires au fonctionnement et à la sécurité suivant la réglementation en vigueur : fossé de contournement, surverse, vidange...)
- construction local technique
- ouverture de tranchées pour la mise en place, sur lit de gravier, du réseau d'irrigation en polypropylène composé hydrants répartis par parcelle (cf schéma en annexe) puis comblement des tranchées avec réutilisation des matériaux extraits lors de la création des tranchées.

Le commencement des travaux de ce projet est prévu une fois l'ensemble des autorisations obtenues.

- Un fossé de déconnexion sera également créer.

Un piège à eau sera créer de façon à ne pas prélever directement dans le lit mineur du cours d'eau. De la même façon un répartiteur sera mis en place afin de diriger les eaux d'écoulements gravitaires selon les périodes de l'année.

Durant la phase travaux des panneaux seront installés de façon à interdire l'accès au chantier. Une barrière sera également mise en place. Une fois la retenue créée des panneaux (risque de noyade et propriété privée) seront mis en place. Une barrière métallique sera également installée afin d'interdire l'accès à la retenue et au local technique.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- observation et surveillance de routine
- transcription des informations
- suivi approfondi lors de la première mise en eau (surveillance des étapes de remplissage)
- entretien courant durant l'année, de la réserve, des talus et alentours
- remplissage de la retenue via les eaux de drainage, de ruissellement du bassin de la retenue et prélèvement dans le cours d'eau (durant les périodes autorisées)
- utilisation de l'eau stockée durant la campagne d'irrigation
- régulation des nuisibles

L'étang créé, sera à usage unique d'irrigation. En cas de cessation d'activité du GAEC ou de transmission d'exploitation, l'étang ne pourra être cédé ou transmis puis conservé uniquement si celui-ci conserve sa vocation d'irrigation agricole.

Si tel n'est pas le cas, le démantèlement de l'ouvrage sera effectué.

L'ouvrage étant créé à l'équilibre déblais / remblais, les matériaux exhaussés seront utilisés pour le comblement de l'affouillement et le terrain remis en prairie comme tel était le cas initialement.

Cet engagement sera notifié sur l'étude d'incidence, remise aux services instructeur en préalable au récépissé délivré, signé par le représentant du GAEC l'Émeraude.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Une déclaration préalable de travaux sera réalisée au titre du Code de l'urbanisme. Les études techniques permettront de déterminer précisément la superficie et le volume du projet. L'étude préalable au dossier oriente vers un dimensionnement inférieur à 2 hectares d'emprise totale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale / en eau Volume de stockage hauteur de digue maximum* longueur de digue totale* Linéaire de réseau d'irrigation	19 000 m ² /12 000m ² 45 000 m ³ maximum 5 m environ 450 ml environ 3 750 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de La Chaize Le Vicomte
Zonage AP

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF 520005759 ZONE DE BOIS ET BOCAGE A L'EST DE LA ROCHE-SUR-YON Le projet tiendra compte de l'ensemble de ces aspects pour sa création et son mode de gestion. Les trames vertes et bleues seront maintenues, aucune haie ni zone humide ne seront impactés, directement ou indirectement.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La création de la retenue n'aura aucun impact sur des zones humides. Un inventaire ZH a été réalisé dans le cadre de l'étude
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Les volumes sont déjà pris en compte par l'EPMP, OUGC en place sur le secteur. Une demande annuelle sera faite, comme le détermine le règlement du plan de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 15km du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet collectera les eaux gravitaires issues du bassin versant largement imperméabilisé en zone industrielle. Un complément pourra être effectué par prélèvement sur cours d'eau. Un droit de pompage de 45 000m ³ est déjà autorisé.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'étude technique sera faite de façon à obtenir un équilibre déblai/remblai
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet tiendra compte des éléments naturels environnant. Par ses caractéristiques le projet ne sera pas de nature à impacter des éléments du paysage, zone humide, cours d'eau...(Corridor, trame verte et bleue...) Les travaux seront uniquement effectués dans l'emprise de la retenue existante hors période de reproduction. Aucune espèce animale ou végétale protégée n'est recensée sur l'aire d'étude.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est éloigné de plus de 15 kml du premier site Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La création de la retenue sera cantonnée sur une parcelle agricole actuellement cultivée et en propriété du pétitionnaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque sismique : 3 - modérée potentiel radon : fort retrait-gonflement des sols argileux : aléa moyen risque météorologique: Faible Mouvement de terrain: Aucun
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant la phase travaux, le chantier pourra être source de bruit. Le chantier sera ouvert aux heures ouvrables, durant 1 mois à 1 mois 1/2
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, les terrassements pour la mise en place de la réserve pourront engendrer des vibrations négligeables.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le trop plein d'eau éventuel sera dirigé vers le milieu naturel, via la surverse. Des vidanges pourront être effectuées, soit pour la maintenance, soit pour la sécurité. Ces opérations seront déclarées.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le rejet proviendra uniquement du trop plein d'eau dans la retenue, dirigé vers le milieu naturel, de même nature que sa provenance. le rejet sera momentané, la retenue pouvant être déconnectée du BV

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un périmètre patrimonial protégé. Les services de la DRAC seront consultés au titre de l'archéologie préventive
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	Activité agricole. Toutefois l'irrigation permettra le maintien et le développement de l'activité agricole sur le secteur

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments fournis, le projet ne devrait pas être soumis à évaluation environnementale:
Des volumes sont accordés pour le projet.

Le projet respecte l'intégralité des dispositions du SDAGE Loire Bretagne ainsi que le SAGE du Lay.

Le projet ne porte aucune atteinte aux zones humides, ni éléments paysagers.

Répond aux règles de sécurité

N'impacte aucun corridor ou élément constitutif de trame verte ou bleue.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Pré étude du projet	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)